

2 pages à remplir et à signer – 1 fiche par adulte – Ecrire en MAJUSCULES SVPPAGE 1 – FICHE D'INSCRIPTION / INFORMATIONS GENERALESDates choisies : Du au 2017

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Adresse : Code postal : Ville :

N° Téléphone fixe :/...../...../..... N° Téléphone portable :/...../...../.....

Adresse Email : @ Nombre de jeunes de moins de 18 ans :

Nom/prénom des mineurs, et leur âge :

De quel aéroport international partirez-vous pour rejoindre La Palma ? **Location de voiture**Je souhaite louer un véhicule pour mon usage exclusif (ou ma famille), sans transporter d'autres personnes Je souhaite partager un véhicule, et les frais, avec d'autres personnes ; je souhaite être le conducteur OUI NON **Location de l'hébergement**Je souhaite louer un logement pour mon usage exclusif (ou ma famille), sans héberger d'autres personnes Je souhaite partager un logement, et les frais inhérents, avec d'autres personnes Avez-vous des difficultés pour vous déplacer ? OUI NON Avez-vous un souci de santé particulier (cardiaque, respiratoire...) ? OUI NON Avez-vous une/des allergies ou contraintes alimentaires ? OUI NON Précisez :Quel est votre niveau en astronomie ? Néophyte Initié Confirmé

Si vous envisagez d'amener du matériel d'astronomie, précisez lequel :

Si vous faites partie d'un club d'astronomie, indiquez son nom :

Faites-vous partie des réseaux suivants ? AFA SAF AUDE WEBASTRO T60

Si vous êtes déjà allé aux Canaries, indiquez sur quelle(s) île(s) :

Avez-vous déjà effectué un/des stage(s) d'astronomie auparavant ? OUI NON

Si oui, avec quelle(s) structure(s) ?

Remarques éventuelles :

Dénominations : le « Stagiaire », également dénommé « Participant », est la personne qui s'est inscrite à un séjour organisé par « Cap Astro » ; Cap Astro, également dénommé « L'organisateur », association loi de 1901 à but non lucratif, basée à Pessac (Gironde).

Il ne s'agit pas d'un stage purement astro, ni de soirées de type « mission » : il s'agit de soirées de découverte de la pratique de l'astronomie et de la photo astro, ainsi que de technologies de pointe accessibles au grand public.

1 – Inscription /- Confirmation

- La réservation d'un séjour est confirmée si la fiche d'inscription et la fiche des conditions générales sont retournées remplies et signées à Cap Astro, accompagnées de 2 chèques dont le montant de chacun est de 50% du montant total des frais de participation de Cap Astro tel que décrits dans le dossier d'information. Un des chèques correspond à un acompte, encaissé à réception. L'autre correspond au solde : il est encaissé environ 30 jours avant le début du séjour.
- Les frais de participation, indiqués dans le dossier d'informations de 18 pages et sur le site Internet, correspondent uniquement aux activités encadrées par les animateurs de Cap Astro, à leurs frais de transports et de logement, et aux frais d'acheminement des matériels. La location des véhicules et des logements, les frais d'essence, les repas, ainsi que l'achat des billets d'avion et les activités payantes en option (cf doc) sont à la charge des stagiaires qui se chargent des réservations concernées.

2 – Annulation / Modification de programme

A) Avant le séjour :

- En cas d'annulation du séjour par le stagiaire, moins de 30 jours avant la date prévue de début des activités, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) - par exemple maladie, blessure, décès d'un membre de la famille etc... - aucun remboursement ne pourra être exigé (retenue de 100%). En cas d'annulation du séjour par le stagiaire, 30 jours ou plus avant la date prévue de début des activités, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s), l'acompte de 50% versé à Cap Astro ne sera pas remboursé mais le chèque de solde sera rendu ; cependant, en cas de réservation d'un autre séjour dans les 12 mois, l'acompte sera pris en compte dans le calcul des frais.
- En cas d'annulation du séjour par Cap Astro, pour un cas de force majeure (voir plus loin), l'intégralité des sommes sera bien sûr restituée ; aucune autre contrepartie financière ne pourra être exigée. Exemples de cas de force majeure : cessation permanente d'activité de l'association ; maladie contagieuse, repos ou hospitalisation d'un animateur imposé par un médecin ; décès ou problème de santé grave d'un membre de la famille d'un animateur ; vol ou détérioration de matériel(s) indispensable(s) au déroulement des activités ; problème d'acheminement d'équipements ou d'un animateur sur le lieu de rassemblement des participants.

B) Pendant le séjour :

- Si un ou plusieurs matériels de l'observatoire privé canarien partenaire ne peut pas être utilisé occasionnellement ou de façon permanente durant le séjour, pour des raisons techniques (panne, casse, maintenance, perte etc...) ou en cas de vol, Cap Astro ne pourra être tenu pour responsable mais mettra en œuvre les moyens qu'elle aura amené sur place pour réaliser des activités de remplacement : aucun remboursement ne pourra être exigé par le stagiaire. Il en est de même si pour une raison quelconque (par exemple maladie, déplacement imprévu, risque d'incendie ou de tempête ...) le responsable de l'observatoire décide de fermer l'accès au site (s'agissant d'un site privé).
- Le programme de répartition des activités (choix des jours et horaires), ainsi que le nombre d'animateurs et les matériels, sont déterminés exclusivement par l'organisateur, lequel peut décider seul d'apporter des modifications, à tout moment et sans préavis (pour des raisons météo, des problèmes techniques ou de disponibilité d'un animateur...)
- En cas de non-participation d'un stagiaire à une ou plusieurs activités, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) - annulation ou retard d'un trajet en avion, panne de voiture... - aucun remboursement ne pourra être exigé par lui (les animateurs et matériels ayant été mobilisés par l'organisateur au détriment d'autres animations potentielles).
- Si des raisons indépendantes de la volonté de Cap Astro (par exemple de mauvaises conditions météo, panne ou casse de matériels, grave soucis de santé d'un participant etc...) empêchent la réalisation d'activités d'astronomie ou de tourisme / détente, Cap Astro ne pourra être tenue pour responsable mais proposera bien entendu des activités de remplacement. Aucun remboursement ne pourra être exigé par les participants, les matériels et les animateurs étant mobilisés exclusivement pour le séjour concerné. Il en est de même si la visite spéciale guidée de l'observatoire professionnel de La Palma ne peut pas se dérouler (refus de l'observatoire, problèmes techniques...)

3 – Responsabilités

- Cap Astro organise et gère uniquement des activités d'astronomie, et dégage toute responsabilité pour tout accident, problème de santé, vol ou détérioration d'affaires personnelles occasionné ou subi par un participant durant le séjour. En particulier :
 - Concernant les transports en avion, Cap Astro dégage toute responsabilité pour
 - o Tout vol manqué, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) ; dans ce cas, le stagiaire ne pourra pas exiger le remboursement des sommes versées (acompte et solde)
 - o Tout retard, entraînant la perte de prestations (hébergement, location de voiture, animations de Cap Astro), et/ou des surcoûts, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) *
 (*) = Les frais inhérents sont à la charge de la personne concernée
 - Concernant les véhicules de location conduits par des stagiaires sur l'île de La Palma ou de Tenerife, Cap Astro dégage toute responsabilité pour
 - o Les pannes et dégâts éventuels aux véhicules, occasionnés ou subis, de tous types (carrosserie, pneus, bris de glace etc...), quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) *
 - o Les infractions éventuelles au code de la route, réprimées par une amende ou toute autre sanction *
 - o Les préjudices au conducteur et/ou aux passagers, issus d'un accident de la route ou d'un phénomène naturel *
 (*) = Les frais inhérents sont à la charge des usagers du véhicule concerné et partagés entre eux, ou pris en compte par leur assurance
 - Concernant la location des hébergements utilisés par les stagiaires, Cap Astro dégage toute responsabilité pour
 - o Tout défaut de conformité - L'état des locaux et des équipements (meubles, cuisine etc...)
 - o Tout dégât éventuellement occasionné par les usagers, de manière générale tout litige avec le loueur *
 - o Les nuisances sonores éventuelles, occasionnées ou subis par les participants
 (*) = Les frais inhérents sont à la charge des usagers du logement concerné et partagés entre eux, ou pris en compte par leur assurance
 - Des matériels de l'observatoire privé canarien partenaire sont confiés aux stagiaires sous leur responsabilité : si un participant détériore (ou casse) un accessoire ou un télescope, il devra prendre en charge intégralement les frais de réparation ou de remplacement (par exemple, si possible, en faisant appel à son assurance « Responsabilité Civile »). Le télescope de 400m de l'observatoire privé canarien est contrôlé exclusivement par son propriétaire pour la réalisation de photos numériques pour le compte des stagiaires, certains soirs (selon disponibilité de l'opérateur). Le propriétaire du T400 est seul juge de la faisabilité des travaux.
 - Concernant les activités autres que d'astronomie (visites touristiques, nages dans la mer, randos...), les stagiaires peuvent y participer de leur plein gré à leurs « risques et périls » : Cap Astro dégage toute responsabilité pour les préjudices occasionnés ou subis par un participant, de tout type et quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s)
- La répartition des participants souhaitant partager un même véhicule ou logement (choix des chambres, lit dans le salon ; position dans la voiture...), est décidée par les participants eux-mêmes. Cap Astro et ses animateurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de désaccord ou de mécontentements sur ces points.
- Un jeune de moins de 18 ans doit être accompagné d'au moins 1 adulte qui assume l'entière responsabilité de son encadrement et de ses actes durant le séjour. L'adulte doit en particulier veiller à la sécurité de l'enfant et au respect des règles de bonne conduite de celui-ci pendant et en dehors des animations de Cap Astro.
- Un participant pourra être exclu des activités pendant un séjour, temporairement ou définitivement, si à plusieurs reprises son comportement est irrespectueux ou dangereux envers des personnes ou des animaux, ou si ses agissements perturbent fortement le bon déroulement des activités de Cap Astro ou s'ils mettent en danger des matériels. La décision d'exclusion est prise par l'organisateur. La personne exclue durant un séjour ne pourra exiger un quelconque remboursement.

4 – Images

Les photos présentées dans la documentation des séjours à La Palma ainsi que sur le site Internet de Cap Astro, ont pour la plupart été prises durant des séjours de membres de l'association, et certaines images d'objets célestes proviennent d'observatoires : ces images ont une valeur informative, non contractuelle. Des photos des activités peuvent être prises par les animateurs durant le séjour : sauf indication contraire reçue par écrit, les stagiaires acceptent l'utilisation éventuelle, gratuitement, d'images sur lesquelles ils apparaîtraient, pour une documentation de Cap Astro ou sur son site Internet.

Ci-contre, signature du stagiaire

+ Nom et Prénom

+ Mention manuscrite « Lu et approuvé »

